

1.5 Stratégie ESG



NOUS SOMMES FIER D'ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE QUI, À TRAVERS SES VALEURS ET SES ACTIONS, CONTRIBUE À UNE CROISSANCE DURABLE DE L'ÉCONOMIE.



L'HISTOIRE DE NOTRE

POSITIONNEMENT ESG

Notre positionnement sur les questions ESG ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années, nous avons engagé une réflexion et des actions dans ce domaine, nos publications en ont rendu compte régulièrement. Dès 2016, nous avons rédigé notre Charte Investisseur responsable et constitué un Comité de pilotage ESG qui en a assuré la mise en œuvre. Nous n'avons eu de cesse de renforcer nos pratiques et, depuis 2019, l'ESG est un des critères d'attribution des actions de performance.

Notre fonctionnement collaboratif nous a conduits à faire de cette volonté un véritable projet d'entreprise, allant plus loin que ce que nous avons déjà réalisé, nous conduisant à formaliser certaines pratiques, à en initier de nouvelles et à accroître la transparence de nos actions et engagements. Nous considérons qu'il est désormais important de partager nos réalisations et notre vision du sujet avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous avons donc initié un projet en trois étapes pour atteindre ces objectifs :

- une analyse des pratiques ESG d'une dizaine de sociétés d'investissement, en France et à l'international ;
- la conduite d'une trentaine d'entretiens, couvrant l'ensemble de nos fonctions en interne, y compris les membres de notre Comité exécutif et de notre Conseil d'administration, mais aussi diverses parties prenantes externes, dont plusieurs agences de notation extrafinancière et investisseurs ;
- la réalisation d'un atelier collectif d'idéation et d'innovation, impliquant la majeure partie de notre équipe.

Les contributions ont été fortes et constructives, et ces travaux nous ont confortés dans la volonté de renforcer et de structurer notre approche ESG. Ces travaux nous ont permis de construire avec nos équipes une feuille de route ESG dont les différents éléments et engagements sont présentés au sein de ce document et que nous suivrons en interne à l'aide d'un plan d'action dédié.

Cette section a pour but de présenter de façon structurée notre vision, nos réalisations et nos engagements dans une feuille de route ESG 2023. Nous rendrons compte annuellement de l'avancement de notre démarche.



DES VALEURS QUI

GUIDENT NOS ACTIONS

FFP est une société d'investissement cotée, détenue majoritairement par la société Établissements Peugeot Frères, dont le cœur de métier est l'« investissement minoritaire de long terme ».

Notre identité s'est construite autour de trois principales valeurs qui définissent notre culture d'entreprise. Elles éclairent notre façon de faire notre métier et guident chacune de nos actions.

- **Des valeurs familiales**, héritées de la famille Peugeot, qui s'expriment notamment à travers des règles de gouvernance exigeantes et partagées avec nos participations;
- **Une expérience industrielle et entrepreneuriale**, qui nous permet de comprendre les enjeux économiques et stratégiques des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous positionne en tant que partenaire actif dans la durée, en particulier en accompagnant des projets entrepreneuriaux;
- **Un investisseur financier professionnel** qui met son expérience et ses compétences financières et techniques au service d'une création de valeur à long terme.

UNE APPROCHE ENGAGÉE ET COHÉRENTE

AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DURABLE

DE L'ÉCONOMIE

Intégrer les sujets ESG dans nos pratiques internes, nos investissements et la gestion de nos participations est pour nous source de création de valeur à long terme.

Nos valeurs, qui inspirent cet engagement, constituent la base de notre approche. Elles viennent aussi bien nourrir nos actions en tant qu'entreprise, que notre philosophie en tant qu'investisseur.

C'est ainsi que nous mettons en œuvre, au niveau de FFP, des pratiques alignées sur des critères d'exigence élevés, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de l'éthique, mais aussi sur les plans social, environnemental et sociétal.

Notre ADN familial et engagé guide également notre philosophie d'investissement, du processus de sélection jusqu'à l'accompagnement et le suivi de nos participations. Il nous pousse à agir de façon volontaire et responsable tout au long du cycle d'investissement.

C'est bien l'ensemble de ces éléments, cohérents entre eux et pilotés avec exigence, qui nous permettront d'atteindre notre ambition d'être une entreprise contribuant à une croissance durable de l'économie.

DES PRATIQUES CHEZ FFP ALIGNÉES**SUR DES CRITÈRES D'EXIGENCE ÉLEVÉS****UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE**

Une gouvernance clairement structurée et aux pratiques transparentes est indispensable à la bonne conduite de nos activités et constitue la base de toute démarche ESG solide.

C'est pourquoi nous nous attachons à mettre en place une gouvernance exemplaire en appliquant les meilleures pratiques de place, c'est-à-dire, pour la France, celles du Code Afep-Medef. Les règles relatives au fonctionnement de notre Conseil d'administration et de ses comités sont fixées par la loi, les statuts, notre Règlement intérieur ainsi que par notre Charte de déontologie boursière.

Nous avons mis en place une gouvernance duale, dont le principal organe est notre Conseil d'administration, organe collégial qui représente l'ensemble de nos actionnaires. Il est responsable d'arrêter, sur proposition de la Direction générale, les orientations stratégiques de la société. Il joue également un rôle important dans nos opérations d'investissements en définissant l'enveloppe allouée à la Direction générale et en prenant des décisions sur tous les projets dépassant cette enveloppe. Finalement, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Conformément aux attentes du Code Afep-Medef, nous veillons à ce que la proportion des administrateurs indépendants que comporte le Conseil soit d'au moins un tiers (FFP est une société contrôlée) et que les femmes et les hommes y soient représentés de façon équilibrée.

En complément, notre Conseil d'administration dispose de trois comités permanents :

- le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations ;
- le Comité des investissements et des participations ;
- le Comité financier et d'audit.

Pour le pilotage de sa stratégie, FFP s'appuie sur son Comité exécutif, composé des membres les plus expérimentés de notre direction.

Pour toujours plus de transparence, nous présentons tous les détails relatifs au fonctionnement et à la composition de nos organes de gouvernance sur notre site Internet et dans notre Document d'enregistrement universel.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Renforcer le pouvoir du Conseil d'administration de FFP sur les sujets ESG en les mettant à l'ordre du jour au moins une fois par an.

UNE CONDUITE ÉTHIQUE

En tant que société d'investissement familiale, garantir l'intégrité de nos pratiques est indispensable pour maintenir la confiance de nos partenaires d'affaire et, de façon plus large, la réputation dont nous jouissons dans la société civile.

La Direction juridique et la Direction financière sont en charge d'assurer une conduite éthique de l'ensemble de nos collaborateurs. Elles agissent sous le contrôle direct du Comité exécutif, avec un suivi de la part du Conseil d'administration et de son Comité financier et d'audit.

De plus, nous procédons régulièrement à une revue des risques qui pourraient impacter nos actifs. Cette revue, menée à travers une cartographie rédigée par un cabinet extérieur, intègre notamment les risques de fraude majeure et de délit d'initié dont les mesures de gestion et de contrôle sont présentées au sein de notre Document d'enregistrement universel.

D'autre part, l'ensemble de nos collaborateurs et de nos administrateurs adhèrent à notre Charte de déontologie boursière visant à les sensibiliser aux règles applicables en la matière. En complément, notre procédure interne de traitement de l'information privilégiée instaure différentes obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

De même, nous avons également formalisé un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable, régulièrement mis à jour et à la disposition de nos collaborateurs, comprenant les mesures relatives à la gestion des risques de fraude.

Enfin, nous mettons à la disposition de notre personnel un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Maintenir des pratiques éthiques alignées sur les meilleurs standards en formalisant, au sein d'une Charte éthique, nos engagements en particulier en matière de lutte contre la corruption et de blanchiment d'argent.

Garantir à tous nos collaborateurs une formation adaptée à leur niveau d'exposition aux risques éthiques.

Utiliser des critères ESG dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants de FFP.

UN SENS DE L'HUMAIN

Nos équipes sont au cœur de la réussite de FFP et c'est pourquoi nous mettons leur développement, leur bien-être et la diversité au cœur de notre politique de ressources humaines.

FFP est un groupe à taille humaine caractérisé par un état d'esprit entrepreneurial et une forte proximité au sein des équipes. Cette structure réduite nous permet de garantir souplesse et régularité dans nos échanges. Ceci se traduit par une gestion rapprochée des ressources humaines, sous la responsabilité directe du Comité exécutif, permettant de s'adapter aux besoins de chacun de nos collaborateurs.

Nous veillons à ce que nos talents puissent se développer et acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur carrière. C'est pourquoi nous organisons des entretiens annuels avec chacun d'entre eux afin de faire le bilan de l'année écoulée et de prendre en compte leurs attentes en matière de développement professionnel. En plus de ces échanges, nous proposons systématiquement des formations à tout collaborateur le souhaitant. En termes de rémunération, nous faisons en sorte d'être attractif pour tous nos salariés. Par ailleurs, l'ensemble de nos collaborateurs et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement sous forme de plan d'épargne d'entreprise (PEE) et de plan d'épargne retraite collectif (Perco). Dans un souci de transparence, nous présentons tous les détails relatifs au fonctionnement de ces accords au sein de notre Document d'enregistrement universel.

Une des priorités de notre politique sociale concerne les questions de bien-être et de respect de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au sein de nos équipes. Dans un souhait d'amélioration continue, nous organisons tous les ans une consultation anonyme, dont les principaux constats sont discutés avec le Comité exécutif de FFP durant notre séminaire annuel. Cela nous a permis, entre autres, de mettre en place une charte de télétravail.

Conformément à la réglementation en vigueur, FFP dispose de deux délégués du personnel, qui participent à l'élaboration et à la signature d'accords collectifs. D'autre part, nous proposons à nos collaborateurs jeunes parents de les accompagner dans leur recherche de place en crèche afin de leur faciliter ces démarches que nous savons complexes.

Enfin, nous veillons au respect de la diversité et de l'égalité des chances au sein de FFP. En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et, plus largement, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Depuis 2020, nous sommes signataires de la charte de France Invest sur la parité dans le capital-investissement et dans les entreprises accompagnées.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Structurer une politique de formation et de gestion des carrières ambitieuse et l'adapter de façon régulière aux besoins de nos collaborateurs et aux évolutions de FFP.

Formaliser nos engagements en matière de diversité au travail garantissant l'absence de discrimination dans les recrutements et assurant le suivi de notre situation en matière d'égalité femme-homme.

Formaliser notre approche en matière de qualité de vie et de santé au travail et mettre en place des mesures de suivi du stress.

UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE MAÎTRISÉE

En tant que société d'investissement à taille humaine, notre impact environnemental direct reste limité. Bien que nos activités de bureau ne représentent pas un enjeu majeur en matière de consommation et de préservation des ressources, nous nous appliquons le même niveau d'exigence que sur les autres sujets ESG. Nous avons donc initié, en interne, une démarche allant dans le sens de la transition écologique et visant à maîtriser nos principaux impacts.

Nous avons d'abord engagé une réflexion sur la gestion de nos déchets : papiers-cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc. Dans ce domaine, nous avons noué divers partenariats avec nos prestataires externes (Greenwishes, Shred-it et Nespresso) afin d'assurer le tri, la collecte et le recyclage de nos principaux déchets.

Cherchant également à réduire nos consommations de plastique, nous utilisons désormais des bouteilles rechargeables en verre et des gourdes ainsi qu'une machine à café en grains au sein de nos bureaux.

Nous sommes conscients que nos déplacements, qu'ils soient professionnels ou domicile-travail, constituent la part la plus importante de notre impact environnemental. C'est pourquoi ce sujet est une de nos premières priorités de la partie environnementale de notre feuille de route.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Mesurer notre empreinte à l'aide d'un bilan carbone et d'un audit énergétique afin de formaliser une Charte environnementale basée sur des objectifs de réduction ambitieux mais réalistes.

Veiller à l'atteinte de ces objectifs, en réduisant, entre autres, l'impact de nos déplacements domicile-travail et en convertissant notre flotte de véhicules vers l'hybride et l'électrique.

Étendre notre processus de tri sélectif afin de tendre progressivement vers une stratégie zéro plastique au niveau de FFP.

UNE CONTRIBUTION POSITIVE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis toujours, nos valeurs familiales intègrent la compréhension de notre responsabilité sociétale. Nous souhaitons porter un projet qui soit à la fois aligné avec nos valeurs, fédérateur pour nos équipes et qui contribue positivement à la société civile.

Ce projet, à la fois porté par la famille Peugeot, les Établissements Peugeot Frères et FFP, se matérialise par diverses actions, telles que la création d'un Fonds de dotation en lien avec la formation et la biodiversité ou le soutien à l'orchestre Démos de Bourgogne-Franche-Comté.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Cartographier les attentes de nos collaborateurs en matière d'engagement sociétal au regard d'un diagnostic précis de l'existant.

Formaliser une politique sociétale en lien avec nos valeurs et mettre en place les actions nécessaires à son déploiement.

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Bien que nos valeurs nous poussent à une forme de discrétion dans notre communication, nous souhaitons agir avec transparence vis-à-vis de nos parties prenantes.

FFP est une société cotée qui remplit ses obligations en matière de transparence et qui communique régulièrement au travers de ses communiqués, des roadshows et de son Assemblée générale annuelle sur son activité, ses investissements ainsi que ses indicateurs de performance auprès de tous ses actionnaires et prêteurs.

En 2019, nous avons nommé une responsable communication au sein de nos équipes. Les sujets ESG sont intégrés à nos divers supports de communication, notre site Internet et notre Document d'enregistrement universel depuis 2016. À l'avenir nous rendrons compte de la mise en œuvre de notre feuille de route ESG annuellement. Nous rendons également publiques nos principales politiques, telles que notre Charte de déontologie boursière ou notre Charte Investisseur responsable.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Maintenir une communication transparente sur nos pratiques ESG au sein de notre Document d'enregistrement universel, de notre site Internet et de l'ensemble de nos supports de communication.

UNE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

ACTIVE ET RESPONSABLE

UNE APPROCHE ANCRÉE DANS NOTRE ADN

L'ambition de FFP, en tant qu'investisseur minoritaire actif et actionnaire responsable de long terme, est de contribuer à une croissance durable de l'économie. Nous accompagnons nos participations dans une stratégie de création de valeur associant développement économique, progrès sociétal et maîtrise de l'impact environnemental.

Notre philosophie d'investissement se veut à la fois engagée et cohérente avec nos valeurs familiales, se caractérisant par :

- une compréhension des enjeux de nos participations, nourrie par l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot ;
- des investissements qui ont du « sens » : accélération de la croissance des entreprises, financement d'une acquisition transformante, création de leaders mondiaux, soutien à des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental ;
- une gestion des risques, intégrant pleinement les questions ESG, visant à assurer une performance sur le long terme ;
- une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner nos participations, la majorité d'entre eux étant détenus depuis plus de 10 ans.

Afin de faire vivre cette philosophie, nous nous appuyons sur une organisation transversale et applicable à l'ensemble de nos investissements directs, indirects, immobiliers et co-investissements. Notre organisation ESG en matière d'investissement est structurée autour de deux principaux piliers : notre Comité de pilotage ESG et notre Charte Investisseur responsable.

Depuis 2017, nous avons mis en place un Comité de pilotage ESG, réunissant des représentants de toutes les fonctions de l'entreprise, incluant la Direction générale, la Direction juridique, la Direction des investissements, la Direction financière et la communication.

La composition transverse du Comité nous permet d'impliquer l'ensemble de nos équipes et de garantir que notre stratégie d'investissement responsable est intégrée à tous les niveaux de FFP, y compris au sein du Conseil d'administration et du Comité exécutif où ces questions sont régulièrement débattues et mises à l'ordre du jour.

Le Comité de pilotage ESG a d'abord un rôle opérationnel. Il a pour objectif de coordonner la stratégie d'investissement responsable de FFP et de veiller à l'intégration des critères ESG de manière homogène à l'ensemble de nos participations.

Il a également un rôle de veille réglementaire et de suivi des principales évolutions sur les sujets de développement durable. À ce titre, il peut être amené à organiser des sessions de réflexion et de stratégie sur des thématiques telles que notre modèle d'affaire ou notre gestion des risques extrafinanciers.

Enfin, il est responsable du respect et de la bonne mise en œuvre de la Charte Investisseur responsable que nous avons rédigée en 2016.

Cette Charte, disponible sur le site internet de FFP, constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les pratiques et les actions quotidiennes de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants, dans le respect de la réglementation en vigueur et des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Elle définit également notre politique d'exclusion regroupant les secteurs ou entreprises qui seraient engagés dans des activités controversées : jeux d'argent, producteurs de tabac, pornographie. Par ailleurs, la rémunération variable à long terme de nos équipes et des dirigeants (à travers notre Plan d'actions de performance) comporte des objectifs de performance liés à l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. Par ce mécanisme, nous veillons à ce que nos équipes prennent en compte ces éléments dans leurs analyses et les intègrent systématiquement dans les décisions d'investissement.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Suivre la mise en œuvre de notre feuille de route ESG de façon régulière, en particulier en adaptant la composition de notre Comité de pilotage ESG et en faisant évoluer les critères ESG de notre Plan d'actions de performance.

Formaliser la prise en compte de nos valeurs dans nos investissements en mettant à jour notre Charte Investisseur responsable, en les intégrant dans l'analyse de nos cibles et en revoyant de façon périodique nos critères d'exclusion.

Identifier les Objectifs de développement durable (ODD) les plus matériels pour FFP et les intégrer dans notre stratégie d'investissement responsable.

Continuer à structurer notre approche ESG en étudiant la pertinence de s'engager sur différents labels, en développant nos analyses ESG et en suivant notre stratégie d'investissement à impact en Comité de pilotage ESG.

UNE INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE L'ESG

Notre philosophie d'investisseur responsable se traduit de façon concrète par l'intégration de l'ESG dans l'ensemble de nos stratégies d'investissement. Afin de rendre cette intégration systématique, elle est placée directement sous la responsabilité des équipes et sous le contrôle du Comité de pilotage ESG.

En 2018, par exemple, nous avons réalisé un audit détaillé visant à identifier et à analyser les pratiques en matière d'éthique et de compliance des sociétés composant notre portefeuille.

Participations cotées et non cotées

En phase d'acquisition, nos équipes réalisent systématiquement des due diligences ESG pour analyser les facteurs extrafinanciers au même titre que les données financières. Pour cela, nous pondérons la prise en compte des critères sociaux et environnementaux selon la matérialité et les risques qu'ils représentent pour l'entreprise cible.

Par ailleurs, nous portons une attention particulière aux sujets de gouvernance. En effet, l'analyse de la qualité de la gouvernance est au cœur de toutes nos décisions d'investissement. Ainsi, en phase d'acquisition, nous nous assurons que nos cibles puissent garantir des règles strictes de gouvernance organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière transparente et équilibrée.

Les résultats de nos due diligences ESG sont systématiquement incorporés dans les mémorandums d'investissement, puis transmis au Comité des investissements et des participations afin d'éclairer son avis concernant l'entreprise cible.

En phase de détention, nous veillons à ce que nos participations aient identifié et intégré leurs enjeux ESG, ainsi que mis en place une démarche de gestion des risques extrafinanciers.

Au niveau de FFP, une revue globale des pratiques ESG de nos participations est effectuée une fois par an par le Comité de pilotage ESG.

Co-investissements, engagements dans des fonds de capital-investissement et immobilier

En phase de due diligence sur les fonds de capital-investissement, nous envoyons aux sociétés de gestion notre questionnaire ESG afin d'étudier leur stratégie d'investissement responsable et de nous assurer de leur niveau de maturité en la matière. Ainsi, une société de gestion dont la philosophie d'investissement ne serait pas alignée avec nos valeurs et notre approche d'investisseur responsable ne fera pas l'objet d'un engagement de notre part. Pour les co-investissements et les investissements immobiliers, le processus est le même que pour les participations cotées et non cotées.

Au moment de la souscription, nous intégrons une clause spécifique ESG dans la documentation juridique, notamment sous la forme de *side letters* (lettres d'engagement). Ce mécanisme nous permet de garantir l'application du même niveau d'exigence en matière d'investissement responsable que celui pratiqué au sein de FFP.

Durant la vie du fonds, nous suivons la performance annuelle à travers le questionnaire ESG que nous faisons parvenir aux sociétés de gestion. Dans ce cadre, nous les

encourageons fortement à continuellement intégrer les critères ESG dans leur activité interne ainsi qu'au niveau de leur portefeuille.

FOCUS : INVESTISSEMENTS À IMPACT

En tant qu'investisseur responsable, FFP est investi depuis 2015 dans plusieurs fonds d'impact qui conjuguent un impact positif sur la société et sur l'environnement à une performance financière durable.

Nous avons ainsi noué des partenariats solides et de long terme avec trois sociétés de gestion : Alter Equity, Amboise Partners et Impact Partners.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Développer une grille d'évaluation de la maturité ESG de nos cibles d'investissement nous permettant, entre autres, de prendre en compte les notations extra-financières des actifs cotés.

Faire de l'ESG un critère d'investissement à part entière en continuant de l'intégrer de façon systématique dans nos processus et en prenant en compte du mieux possible la classification européenne (taxonomie) des secteurs lors de nos analyses.

Réaliser une analyse de la maturité ESG (dont le climat) de notre portefeuille actuel et définir un jeu d'indicateurs d'impact afin de suivre la performance de nos participations.

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION RESPONSABLE DE NOS PARTICIPATIONS

Chez FFP, nous savons qu'accompagner nos participations sur le long terme nécessite d'être capable de se positionner en tant que partenaire de leur transformation responsable, garante de la meilleure création de valeur.

Au sein de nos équipes, les administrateurs représentant FFP au sein des conseils de nos participations jouent un rôle clé. C'est pourquoi nous avons formalisé une Charte des droits et devoirs de l'administrateur FFP qui définit le cadre de leurs missions.

Bien qu'étant actionnaire minoritaire, nous nous assurons que FFP soit systématiquement représenté au sein des organes de gouvernance des participations *via* des mandats d'administrateurs ou de membres du Conseil de surveillance. Grâce à ce rôle actif dans les conseils et comités, nous pouvons participer à l'élaboration des orientations stratégiques, prêter une attention particulière aux enjeux ESG et faire appliquer des règles de bonne gouvernance au sein de nos participations.

D'autre part, en tant qu'investisseur de long terme, FFP s'engage à accompagner les participations dans la durée. Chaque décision d'investissement est prise dans une perspective durable sans contrainte de rotation des capitaux investis. Actuellement, la durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille est de plus de 10 ans et nous ne sommes pas dans une logique spéculative. Par conséquent, nous inscrivons nos engagements dans la durée, avec l'objectif de révéler le potentiel de création de valeur de chaque participation.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE ESG POUR 2023

Donner aux administrateurs de nos participations les moyens d'être en pointe sur les sujets ESG en les formant en conséquence et en complétant notre Charte des droits et devoirs de l'administrateur FFP.

Mettre en œuvre une politique d'engagement active sur l'ESG en veillant à ce qu'ils soient mis à l'ordre du jour des conseils de nos participations au moins une fois par an et en suivant le nombre de résolutions ESG soutenues en conseil par FFP. Plus généralement, mettre l'ESG à l'ordre du jour de nos discussions avec nos participations.

L'ESG EN PRATIQUE CHEZ FFP

L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la société est de 27 personnes (15 hommes et 12 femmes), incluant le Président-Directeur général et le Directeur général délégué; 89 % des membres de l'effectif exercent leur activité au siège social et 11 % au sein de la filiale de FFP au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice 2019, il y a eu ni embauches, ni départs.

La fourchette d'âge au 31 décembre 2019 est de 27 à 69 ans. La moyenne d'âge à la même date est de 44 ans. Le taux de féminisation atteint 48 % pour les cadres et 44 % pour l'effectif total. 41 % des employés ont plus de 50 ans.

À l'exception du Président-Directeur général et du Directeur général délégué, tous les employés sont titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire, ni de salarié à temps partiel au 31 décembre 2019. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que 93 % de son effectif est constitué de cadres.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les salariés ont bénéficié de 118 heures de formation principalement dans les domaines financiers et comptables, pour un budget total de 16 659 €.

100 % des employés bénéficient d'un entretien individuel d'évaluation annuel.

ORGANISATION DU TRAVAIL

La société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2019.

La société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2019.

Dans un souhait d'amélioration continue de la qualité de vie au travail et de la performance collective de ses salariés, FFP et EPF ont mis en place une Charte du télétravail en 2018, permettant d'encadrer cette forme d'organisation du travail dans le respect des dispositions législatives et conventionnelles applicables.

Les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale au 31 décembre 2019 s'établit à 4 423 827 € (contre 4 132 978 € en 2018) et les charges sociales à 2 964 497 € (contre 2 432 868 € au 31 décembre 2018).

Les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 185 113 € ont été versés en 2019. Chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et/ou sur un Plan d'épargne retraite collectif (Perco) géré par un organisme financier extérieur. Le règlement de ce Perco a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la loi 2015-990 dite « loi Macron », notamment en ce qui concerne le forfait social.

FFP et Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 4 février 2016 à l'élection d'un délégué du personnel permettant à FFP de signer des accords collectifs. Le 5 décembre 2019, les salariés d'Établissements Peugeot Frères et de FFP ont élu deux membres titulaires du Comité social et économique, ainsi que deux membres suppléants.

L'année 2019 a donné lieu à la signature des accords sur l'intéressement lié aux exercices 2019, 2020 et 2021 ainsi qu'à l'accord relatif à la complémentaire santé, qui a été revu fin 2019 pour mise en conformité avec les nouvelles dispositions légales.

Afin de pallier les difficultés liées à la recherche de modes de garde, FFP et Établissements Peugeot Frères ont souhaité proposer aux collaborateurs « parents » le bénéfice d'un partenariat portant sur la réservation de places en crèches pour leurs enfants. À ce titre, 4 collaborateurs ont bénéficié d'un total de 5 places en crèche en 2019, proches de leur domicile ou de leur lieu de travail.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET MÉCÉNAT

Le montant total des dons versés par FFP en 2019 s'élève à 1 010 K€.

Le don principal effectué par Établissements Peugeot Frères et FFP a été dirigé vers la Fondation du patrimoine dans le but de contribuer à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

FFP soutient également l'association d'utilité publique Démos, un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers ou de zones rurales insuffisamment dotés en institutions culturelles. Depuis 2010, Démos s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. FFP s'est plus particulièrement engagée à soutenir l'orchestre des enfants de Bourgogne Franche-Comté pendant trois ans.

Par ailleurs, FFP soutient également l'Institut de l'engagement et l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris (AROP).

ENVIRONNEMENT

En raison de l'activité de holding industrielle et financière de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence dans le cadre du fonctionnement interne de la société. Toutefois, les problématiques environnementales et sociétales sont adressées par FFP dans le cadre de sa politique d'investissement au travers de la prise en compte progressive des facteurs ESG.

Établissements Peugeot Frères et FFP organisent le tri, la collecte et le recyclage des déchets papier, carton, plastique, métaux, verre et capsules de café avec différentes entreprises dont Nespresso, Greenwishes et Shred-it. D'autre part, une politique de limitation des déchets a été mise en place, incluant notamment l'équipement des bureaux d'une fontaine à eau filtrant l'eau de ville, de bouteilles en verre dans les salles de réunion et de gourdes distribuées à tous les employés, ainsi que d'une machine à café à grains. Ces initiatives ont pour objectif de supprimer l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique et de réduire l'utilisation de capsules de café en aluminium.

Établissements Peugeot Frères et FFP portent également une attention toute particulière à la consommation électrique effectuée dans les bureaux du groupe familial. En 2019, cette consommation s'est élevée à 135 429 kWh pour EPF et FFP, tous bureaux confondus.